



Déclaration liminaire de la FSU 93

CHSCT Départemental du jeudi 31 mars 2022

Monsieur le Directeur Académique, président du CHSCTD,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTD,

Nous souhaitons en premier lieu apporter notre soutien sans faille à notre adhérente SNUEP-FSU du lycée Sonia Delaunay de Blois qui a tenté de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail le 11 mars 2022. Nos pensées accompagnent également ses proches et ses collègues.

Dans la presse, la directrice académique du Loir et Cher a affirmé que le lycée Sonia Delaunay « est un établissement où il fait bon vivre ». Au-delà du caractère scandaleux et indécent de tels propos, nous souhaitons rappeler que le CHSCT avait été saisi de cette situation.

Aujourd'hui 31 mars 2022, nous sommes toujours en attente sur ce drame d'une réaction publique de l'autoproclamé ministre des professeurs, plus prompt à se réjouir par un tweet des conséquences positives de la guerre en Ukraine : « bienvenue à la finale de la ligue des champions de football au stade de France à Saint-Denis ». Message vite retiré sur Tweeter d'ailleurs. Réseau social sur lequel le ministre a trouvé le temps lundi de bloquer la FSU93. Bloquer, purement et simplement suite à un message de la FSU93 lui rappelant son devoir de réserve avec son compte ministériel pendant la campagne électorale.

Après avoir communiqué une dizaine de jours après lors du suicide de Jean Willot, après ne pas avoir voulu nommer Christine Renon, le ministre est donc dans une certaine continuité. Celle du déni de la souffrance au travail générée par les conditions et organisations mises en œuvre réforme après réforme.

Ce CHSCTD s'ouvre après une période de reflux relatif de l'épidémie de COVID 19. Malgré tout, les indicateurs (hospitalisations, cas positifs, taux d'incidence) restent préoccupants et il semble bien hasardeux de réduire le protocole sanitaire à néant, à moins que le calendrier électoral ne soit en réalité le seul critère objectif pour baisser la garde face à une épidémie qui fait encore des ravages.

Depuis le 14 mars 2022, le masque n'est plus obligatoire en intérieur, y compris en milieu scolaire, sauf dans les transports (en commun et scolaires). Cette levée d'une contrainte qui pèse sur la communauté éducative était très attendue, mais il convient d'être très prudent car certains signaux épidémiques sont inquiétants. Il faut aussi, dans le cadre de l'allègement actuel du protocole, prendre en compte une partie des personnels qui restent particulièrement exposé-e-s .

Nous sommes étonné-e-s d'entendre que les personnes qui souhaitent se protéger peuvent continuer de porter un masque : c'est bien évidemment plus prudent et nous ne saurions le déconseiller, mais il a été affirmé depuis le début du port du masque qu'il protège les autres plus que soit même, et que c'est bien le port du masque par toutes et tous qui peut protéger, en complément d'autres mesures. Nous attendons donc des informations complémentaires validées sur la protection individuelle procurée par le port du masque pour son porteur.

Ironie du sort (ou nouvelle preuve d'impréparation ou d'incompétence), c'est au moment où cette mesure a été annoncée que la deuxième vague de livraison de masques chirurgicaux est arrivée dans les établissements, après donc deux ans de pandémie.

Par ailleurs, le contact-tracing s'est avéré dans un premier temps ,et avant un nouveau changement de protocole quelques jours seulement après la reprise, totalement inapplicable pour les plus de 12 ans non vacciné-e-s puisque dépendant du port du masque chez ces derniers afin de déterminer les potentiels contacts « à risque ».

Autre problème, la non classification en cas-contact du personnel non-masqué quand un élève de la classe est positif. Les personnels sont en attente d'une réponse urgente.

Au-delà des tensions inhérentes à l'application d'un protocole aussi insuffisant qu'inapplicable depuis deux ans, nous constatons dans les situations d'établissement que nous souhaitons aborder aujourd'hui en séance une multiplication des relations conflictuelles entre les équipes de direction et les personnels d'enseignement et d'éducation.

Trop souvent les collègues sont confronté-e-s à un mode de management brutal et arbitraire qui occasionne de la souffrance au travail. On note une recrudescence des rapports sur la manière de servir, ce qui ne nous semble pas aller dans le sens d'un dialogue social apaisé et constructif dans les établissements scolaires.

Nous avons constaté par le passé que ces situations de conflits enkystés ne semblaient trouver leur issue qu'au moment du changement de direction dans l'établissement. En particulier lors de nos visites. De façon tout à fait complémentaire, nous faisons aussi le constat que les mêmes causes produisent les mêmes effets lorsque les personnels de direction font valoir leur droit à la mutation.

Ainsi nous vous demandons d'apporter votre plus grande vigilance aux situations exposées ce jour et de bien vouloir tirer les conséquences des constats passés afin de garantir aux personnels un cadre professionnel exempt de toute souffrance liée aux méthodes de management des personnels de direction .

Nous souhaitons également vous alerter sur nos signalements nombreux concernant les problèmes de bâti dans notre département. Certains cadres de travail sont absolument indignes d'un service public digne de ce nom.

Le groupe de travail qui s'est réuni de façon sereine courtoise et franche le 24 mars 2022 a permis à la FSU d'aborder une quarantaine de situations pour lesquelles nous avons pris acte d'un certain nombre d'éléments apportés par l'administration. Ces réunions de travail sont importantes pour les collègues que nous représentons et la FSU y est très attachée : c'est un travail de fourmi qui permet d'être au plus près et à l'offensive pour la protection des personnels.

Enfin, nous tenons à réaffirmer fortement notre attachement à l'instance qui se tient aujourd'hui et qui va disparaître dans quelques mois. C'est précisément dans ce cadre paritaire auquel nous sommes attachés que nous pouvons œuvrer et travailler au service de nos collègues. A ce titre, l'investissement remarquable de notre secrétaire, élue par toutes et tous, est une garantie précieuse d'un fonctionnement collégial, serein et, puisqu'il en va aussi d'un certain savoir-vivre, respectueux de toutes et tous.

Nous vous remercions toutes et tous de votre attention.